

CFP de Castanet-Tolosan :

à un mois du transfert du recouvrement de l'impôt : quel avenir pour les personnels ?

Toulouse, le 23 novembre 2015

Le 11 juin, la DRFiP 31 a annoncé aux organisations syndicales son projet du transfert du recouvrement de l'impôt de la trésorerie de Castanet vers les SIP de Toulouse Ranguel et Toulouse Sud-Est.

Dès le départ, la CGT Finances Publiques 31 a engagé la lutte contre ce premier transfert de la mission du recouvrement de l'impôt d'une trésorerie mixte vers un SIP.

Dès le départ, la CGT Finances Publiques 31 a alerté la DRFiP 31 sur les droits et garanties des personnels.

Qu'à cela ne tienne, la DRFiP 31 persiste dans le mépris des personnels et de leurs représentants.

La DRFiP n'a jamais donné la nature exacte de l'emploi A désimplanté à la trésorerie de Castanet : transfert ou suppression ?

Extrait des documents du CHS-CT du 16 septembre 2015

- en matière de RH : garanties et accompagnement mis en place pour les agents B et C dans la cadre de ce transfert.

S'agissant du cadre A, 2 emplois de A sont implantés à la trésorerie de Castanet. Un des cadres A est ALD et sera affecté dans un autre poste au 1^{er} janvier 2016 ;

Extrait des documents du CTL du 22 septembre 2015

- 5 emplois seront désimplantés de la trésorerie de Castanet au 01/01/2016 : 1 A, 1 B et 3 C .

- Un poste d'agent C sera transféré et implanté au SIP Sud-Est ; 2 postes de C et un poste de B seront transférés et implantés au SIP de Ranguel .

Le cadre A (ALD) de la trésorerie de Castanet sera affecté, quant à lui, sur un autre poste à compter du 01/01/2016.

Extrait des documents du CHS-CT du 9 novembre 2015

Publication des garanties sur le transfert d'emplois

Pas d'information autre que celles données pour le CHSCT du 16/09. Attente d'éléments complémentaires de la direction générale.

Lors de la CAPL A du 5 novembre, la CGT Finances Publiques interpelle la direction pour connaître la qualité juridique de l'évolution de l'emploi d'adjoint à la trésorerie de Castanet. Elle répond alors : « qu'elle n'avait pas encore arrêté sa position ...et qu'elle recevrait très prochainement les agents les plus concernés ».

Lors du CHS-CT du 9 novembre la DRFiP 31 dit ne pas avoir encore arrêté sa position sur l'emploi de A. Elle nous informe qu'une note est sur le point de partir pour informer les personnels concernés. La CGT Finances Publiques demande la communication de cette note en même temps que l'envoi aux personnels.

Cette note, datée du 3 novembre (2 jours avant la CAPL A du 5 novembre, 6 jours avant le CHS-CT du 9 novembre), est enfin transmise aux personnels concernés le 9 novembre (le jour du CHS-CT), mais toujours pas aux représentants des personnels !

Cette note indique qu'un emploi A est supprimé !

Aucune fiche sur les droits et garanties des personnels de catégorie A ne leur a été communiquée. Allons-nous, à nouveau, vers du tripatouillage alors que la direction s'était déjà faite rappeler à l'ordre par la centrale cet été ?